



Le Mans, le 06 février 2018 à 18h

Vigilance Neige-Verglas : le département de la Sarthe toujours placé en vigilance orange neige-verglas ce mercredi 7 février

Le département de la Sarthe est maintenu en vigilance orange pour un phénomène de neige verglas jusqu'au mercredi 7 février à 12h.

L'accalmie interviendra mercredi en fin de matinée.

Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau et les risques d'accident sont accrus. Quelques dégâts peuvent également affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Les transports scolaires et les transports réguliers interurbains de voyageurs (TIS) assurés par le conseil régional sont suspendus pour la journée de mercredi. Le transport des élèves en situation de handicap est également interrompu. Enfin, Le Mans Métropole a suspendu le transport organisé en direction des centres de loisirs.

Seuls les poids-lourds sont concernés par des mesures sur les autoroutes (limitation à 80km/h, interdiction de dépassement) et deux itinéraires leur sont proposés pour éviter l'autoroute A11 en direction de Paris (A28 en direction de Rouen, A28 direction Tours-Orléans).

A 18 heures, le bilan des interventions réalisées en lien avec cet épisode neigeux est limité (trois interventions des sapeurs-pompiers : deux chutes de piétons sur la voie publique et une chute d'un conducteur de deux-roues).

Dans le cadre du dispositif hivernal d'hébergement d'urgence, pour cette nuit comme la nuit dernière, des maraudes renforcées sont organisées. Le dispositif mis en place n'est pas saturé et permet de répondre aux besoins exprimés actuellement.

L'épisode neigeux devant se poursuivre jusqu'à demain matin, nous vous rappelons les principaux conseils de prudence à appliquer en cas de neige/verglas :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Privilégiez les transports en commun sur l'agglomération mancelle.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé.
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.



PRÉFET
DE LA SARTHE

Autres conseils de prudence dans l'hypothèse où le phénomène affecterait les réseaux de distribution d'électricité :

- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;
- N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero ; etc.) ni les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Pour plus d'informations :

- Météo France : www.meteofrance.com
- Bison futé: www.bison-fute.gouv.fr